

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Octobre 2015

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude BLAEVOET

Approbation du Conseil Municipal du 03 Septembre 2015 : Voté à l'unanimité

### DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- PETITJEAN SAS : 1325 € (taille haies et débroussailleuse)

### Délibération concernant la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A compter du 01 Janvier 2016, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet. Les crédits correspondants seront inscrits au budget et le tableau des emplois administratifs sera modifié comme suit :

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
Adjoint Administratif	Principal 1ère classe	C	1	1	TC
Adjoint Administratif	Principal 2ème classe	C	1	1	TC
Adjoint Administratif	2ème classe	C	1	1	TNC
Adjoint Administratif	2ème classe	C	1	1	TC

Voté à l'unanimité.

### Délibération portant adhésion à la convention de participation « santé » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2011-1474 du 08 Novembre 2011 donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé de leurs agents.

Selon les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 Janvier 1984, compétences sont données aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation au compte des collectivités demandeuses.

Cette convention propose une adhésion libre des agents, un panel de trois formules de souscription, une couverture proposée aux agents retraités, un pilotage annuel réalisé par un tiers expert désigné par le Centre de Gestion, la prise en compte de toutes les situations familiales, une assistance et un accompagnement des collectivités par le Centre de Gestion ainsi que par les équipes de la mutuelle retenue.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à cette convention pour une durée de six ans à compter du 01 Janvier 2016 et fixe la participation financière à 10 € par agent et par mois.

Voté à l'unanimité.

**Délibération concernant le calcul des charges de gaz des appartements loués à Mesdames LAMBOTTE et THIRIAT :**

La relève effective des compteurs gaz des appartements loués à Mesdames LAMBOTTE et THIRIAT ayant lieu tous les six mois et de Mars à Septembre pour ce cas précis, la refacturation se calcule ainsi :

Consommation Mme LAMBOTTE : 124,38 €. Acomptes sur charges : 180 €. Trop payé : 55,62 €

Consommation Mme THIRIAT : 69,37 €. Acomptes sur charges : 180 €. Trop payé : 110,63 €

Voté à l'unanimité.

**Délibération concernant la création d'un groupement de commande à marchés séparés pour la fourniture de sel de déneigement :**

Dans le cadre du schéma de mutualisation de la C2VRM, il est proposé de créer un groupement de commande à marchés séparés.

Monsieur le Maire demande à ce que soient acceptés la création du groupement de commande, les conditions énoncées dans la convention, la désignation de la C2VRM comme coordinateur du groupement et l'attribution du marché par la commission d'appel d'offre.

Voté à l'unanimité.

**Délibération concernant l'augmentation des tarifs de location des salles polyvalente, Stouvenel et Bexy à compter du 01 Janvier 2016 :**

Monsieur le Maire propose d'accepter les augmentations de tarifs des locations des salles communales selon le projet annexé.

Voté à l'unanimité.

**Délibération concernant les contrats d'assurance des risques statutaires :**

L'opportunité de souscrire à un nouveau contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune à compter du 01 Janvier 2017 est proposée par le Centre de Gestion. Ce dernier demande à être mandaté pour lancer la procédure de marché public en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée et lui permettre de recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme de la collectivité pour la période 2013-2014-2015.

Pour information, le contrat actuel souscrit avec le CNP prévoit une hausse de 0,30 % pour l'année 2016.

Voté à l'unanimité.

**Délibération concernant la convention avec l'Ecole de Musique de l'Union Vosgienne des Batteries Fanfares pour l'année 2015-2016 :**

La convention qui lie l'Union Vosgienne des Batteries Fanfares à la Commune concernant la mise en place d'un atelier batteries fanfares et le développement de la pratique des instruments naturels doit être reconduite pour cette année.

157h30 d'heures d'enseignement à 15€50 de l'heure soit 2441,25 €

Voté à l'unanimité (Gilles PIERRE et Laure KELLER ne prennent pas part au vote).

**Délibération concernant la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'église :**

Monsieur le Maire propose que soit reconduite l'indemnité de gardiennage de l'église réglée au Père Hubert DEVILLARD à hauteur de 119,55 €.

Pour : 13      Contre : 2 (Philippe FRANTZ et Isabelle GEHIN)

**Délibération concernant la création d'un tarif de garderie méridien pour les enfants allergiques apportant leur repas à la cantine :**

La nécessité de créer un tarif de garderie méridien pour les enfants mangeant à la cantine sans ticket s'impose.

Le tarif de 1,45 € est proposé.

Pour : 14      Contre : 1 (Philippe FRANTZ)

**Délibération relative à la mise en place de l'indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture :**

Monsieur le Maire propose de mettre en place à compter du 01 Octobre 2015 une indemnité d'exercice de missions de préfecture pour le grade adjoint administratif de 2ème classe.

Voté à l'unanimité.

**Délibération concernant un tarif exceptionnel de location de la salle polyvalente :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter un tarif spécial de location de la salle polyvalente pour la Musique Municipale de Remiremont qui souhaite réserver pour une animation.

Un tarif de 240 € est proposé.

Voté à l'unanimité (Gilles PIERRE ne prend pas part au vote).

**Informations diverses :**

- Cérémonie de parrainage du soldat américain Adams CLIFFORD le samedi 17 Octobre à 10 heures au Cimetière Américain de Dinozé.
- Ecofestival Tatou la Vida : une réunion entre le Président de l'association et les élus aura lieu prochainement.
- Romain CAGNIN intégrera la commune en contrat avenir à compter du 01 Novembre 2015.
- Le Col de Raon sera fermé à toute circulation semaine 44 pour cause de travaux engagés par le Conseil Départemental.

- Le service technique a procédé au contrôle des poteaux à incendie. L'achat de deux poteaux sera à prévoir au prochain budget.
- Le local vaisselle de la salle polyvalente a été rallongé.
- Les façades de l'ancienne cure ont été ravalées par la Société MARBACHER afin de protéger le bâtiment des intempéries.
- Les passages cloutés de la rue de la Senadère et de la Route d'Arches vont être repeints suite au gravillonnage.
- Pour le recensement de la population effectué début 2016, les agents recenseurs seront Mesdames Virginie DROUHOT et Marie-Claude BAJOLET .
- Un frigo de remplacement pour la salle polyvalente a été commandé à la société DROUOT pour un montant de 828 €.
- Monsieur le Maire rencontrera un nouveau prestataire pour les feux d'artifice offerts par la municipalité le 02 Juillet 2016.
- La cérémonie des maisons fleuries auront lieu ce samedi 17 Octobre à 18 heures Salle Stouvenel.
- La bibliothèque organise un portage de livres à domicile. Des flyers seront distribués dans le P'tit Raonneur et un démarchage auprès de la population sera effectué par Laure, Monsieur le Maire et Jacqueline BEDEZ STOUVENEL. Cette action s'inscrit dans le projet de Laura PATROIS pour son baccalauréat Services à la Personne.
- La bibliothèque a organisé les « rencontres avec » les sens : atelier cuisine avec Maryse ROUSSEL et Sylvie OUGER.
- Mesdames Marie-Claude BLAEVOET et Laure KELLER ont participé à la remise des trophées de développement durable organisée par le Conseil Départemental.
- Organisation Semaine Bleue : 110 personnes. Félicitations à l'équipe.
- L'avenir de la Communauté de Communes suite à la Loi Notre est en discussion.
- Monsieur le Maire a expédié un courrier à Monsieur le Maire de Hadol concernant les vaches de Monsieur Richard NOEL qui divaguent à Rougerupt. (copies adressées aux gendarmeries de Xertigny et Eloyes ainsi qu'au GAEC de Raon Basse).

Clôture de séance : 22h10.